



Objet: Licence FFCC 2025
CLUB TAURIN et ASSOCIATION

Cher(e)s ami(e)s,

Voici venu le temps de penser à la saison 2025, et donc au renouvellement de votre licence (pour les anciens) ou à votre première adhésion (pour les nouveaux).

Pour votre catégorie d'adhérent, voir la liste des pièces à fournir :

L'admission des associations est prononcée par le bureau. Toute association qui désire s'affilier doit envoyer à la Fédération :

- ✓ Sa demande d'admission signée du Président, autorisée par une délibération de l'assemblée générale de son association
- ✓ L'adresse de son siège social
- ✓ Sa dénomination
- ✓ Ses statuts, mentionnant qu'elle admet en entier les statuts et règlements de la Fédération
- ✓ La composition de son comité et l'adresse de tous les membres de ce comité
- ✓ Une pièce valant certification qu'elle a été déclarée à la Préfecture conformément à la loi du 1er juillet 1901 sur les associations.
- ✓ Avis de situation au répertoire Siren (<https://avis-situation-sirene.insee.fr>)
- ✓ Toutes justifications utiles sur les arènes et les installations dont elle dispose.

Pour chaque licence individuelle :

- ✓ La demande manuscrite qui est obligatoire, doit être rédigée entièrement à la main (au verso du bulletin d'adhésion) dans les mêmes termes que le modèle joint
- ✓ Nom, Prénom, date et lieu de naissance, adresse, téléphones et E-mail
- ✓ Deux photos
- ✓ Le règlement de la cotisation

Les dossiers qui parviendront incomplets à la Fédération ne pourront être traités.

Aucune licence ne pourra donc vous être délivrée.

Je vous rappelle que pour pouvoir voter à l'assemblée générale, il faut être licencié pour l'année en cours (article 8 du règlement intérieur).

INFORMATION : suite aux dernières modifications statutaires, chaque association affiliée à la FFCC possède désormais un droit de vote et se voit donc attribuer un numéro d'adhérent indépendant du numéro de licence de ses membres. Ce numéro d'adhérent sera inscrit UNIQUEMENT sur la licence du Président de l'association.

La FFCC rappelle que toute organisation d'une manifestation non validée par la Fédération est susceptible de poursuite disciplinaire à l'encontre des organisateurs et des participants de toute qualité. La FFCC rappelle également que tout évènement non-autorisé ne fera pas l'objet d'une couverture assurantielle de la FFCC.

Dans l'attente de recevoir votre dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, chers amis, l'expression de mes salutations afeciouna.

Nicolas TRIOL
Président FFCC

Fédération Française de la Course Camarguaise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04 .66 26 .05. 35

APPEL COTISATIONS LICENCES 2025

CATEGORIE CLUBS TAURINS OU ASSOCIATIONS	
Cotisation Fédérale Assurance Individuelle accident et protection juridique (28 € x 12)	150,00 € 336,00 €
Licence supplémentaire 53 € (Pour celles en plus des 12 licences obligatoires) Cotisation Fédérale (25 €) Assurance Individuelle accident et protection juridique (28 €) Bordereau d'adhésion à compléter	
Licence supplémentaire Jeune 19 € (Pour celles en plus des 12 licences obligatoires) Mineurs et Etudiants de 13 à 25 ans Cotisation Fédérale (2 €) Assurance Individuelle accident et protection juridique (17 €) Sans possibilité d'exercer la mission de portier ni la pratique du sport Bordereau d'adhésion à compléter	
Pour les nouveaux CT ou Associations Droit d'entrée 31.00 €	
TOTAL - Paiement par chèque libellé à l'ordre de la FFCC ou par virement bancaire aux coordonnées suivantes, en indiquant le nom, prénom et la licence visée : FFCC – Crédit agricole du Languedoc IBAN : FR76 1350 6100 0001 6505 4800 118 / BIC : AGRIFRPP835	486,00 €

Date limite du dépôt le 31 janvier 2025

Nous vous demandons d'être très vigilant dans l'établissement de votre dossier (bien remplir ou cocher toutes les cases demandées : date et lieu de naissance, téléphone, délégué, président de course, etc ...).

La lettre manuscrite doit être rédigée par le détenteur de la licence.

Toutes photocopies ou dossiers remplis par la même personne seront rejetés.

Avertissement : Toute délivrance de licence suppose le paiement préalable et intégral de la cotisation. En l'absence de licence, le demandeur de la licence ne sera pas en droit de participer à une quelconque manifestation ou course camarguaise.



BULLETIN D'ADHESION - Saison 2025

Licence Association & Club taurin Organisateur de courses camarquoises

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2025.**

- Forfait 12 Licences comprenant :

Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club

Protection juridique décès invalidité incapacité temporaire (28 € x 12) (détail au dos)

Total à régler à la FFCC..... 486,00 €

- Licence supplémentaire hors forfait (**Pour celles en plus des 12 licences obligatoires**)

Cotisation Fédérale 25,00 €

Protection juridique décès invalidité incapacité temporaire (détail au dos) 28,00 €

Total à régler à la FFCC 53,00 €

- Licence supplémentaire Jeune / hors forfait (**Pour celles en plus des 12 licences obligatoires**)

Mineurs et étudiants de 13 à 25 ans

Cotisation Fédérale 2,00 €

Protection juridique décès invalidité (détail au dos) 17,00 €

Total à régler à la FFCC 19,00 €

Association : ville _____ Club _____

N°SIRET du Club Obligatoire : (à inscrire sur la licence du président uniquement) _____

Je soussigné(e) (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je joins à la présente : 2 photos d'identité (1 pour le dossier et 1 pour la licence)

(Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Je suis : Président(e)

Je suis : Membre

- **Président(e) de course** : Stagiaire ou Avenir ou AS

- **Délégué(e)** : Stagiaire ou Titulaire

Signature (obligatoire) :

Fait à _____ , le _____

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

N° Adhérent Association :

Fédération Française de la Course Camarquoise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04.66.26.05.35

Cadre réservé FFCC

Licence n° : 25/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :

Notice d'information
Association & Club taurin - Saison 2025
Document non-contractuel

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2025, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2025 pour se terminer le 31/01/2026.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre manifestation ou activité propre aux clubs taurins, comités des fêtes, associations ou organisateurs privés.

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité).

Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

Protection Juridique	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le 01.30.09.97.32
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

Licence supplémentaire Jeune

Protection Juridique	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le 01.30.09.97.32
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Je suis informé(e) que conformément aux dispositions législatives en vigueur, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois recopier sur papier libre le texte suivant « *je reconnais avoir été informé(e) des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs* ».

A compléter

Données RGPD

En signant le présent formulaire, vous vous engagez à autoriser l'utilisation de vos données personnelles telles que votre nom, prénom, numéro de licence et toute information sportive utile à l'information du public, par la FFCC sur son site internet et tout autre support qui lui est lié. En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour de vos données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de la Fédération Française de la Course Camarguaise.

Déclaration des bénéficiaires en cas de décès :

Mon conjoint, à défaut mes enfants nés ou à naître, par parts égales entre eux, vivants ou représentés, à défaut mes héritiers légaux selon les règles de la dévolution successorale

Autre bénéficiaire

Nom : Prénom : 2^e prénom :

Date de naissance : Ville de naissance :

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre

« Je soussigné(e), Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé(e) des dispositions législatives en vigueur et figurant, notamment, dans le Code du Sport ».

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire) :